

de 7 $\frac{1}{2}$ p. 100 à 11 p. 100 environ, signifient que l'acheteur d'une maison de trois ou quatre chambres qui en 1967 lui aurait coûté le montant abordable de \$92.47 par mois devra la payer \$167.30 par mois cette année. Rares doivent être ceux qui peuvent se permettre une telle dépense. D'où le nombre toujours plus grand de nos concitoyens qui se résignent à vivre, contre leur gré, dans de gros immeubles à appartements et dépensent ainsi beaucoup plus d'argent qu'ils ne le voudraient et ne peuvent se le permettre.

Même si nous avons accru le nombre proportionnel de maisons construites sous le régime du logement social, ce nombre est encore bien insuffisant pour répondre aux besoins nécessaires. Nous nous engageons, quoique lentement, dans des projets de rénovation urbaine mais, quoi qu'en dise le ministre, trop souvent nous poursuivons des programmes qui exigent la démolition de quartiers complets de maisons remplacées ensuite par des immeubles locatifs à plusieurs étages.

A notre avis, il faut s'orienter vers un système qui exigera l'aide des associations de quartier à l'élaboration des projets de restauration immobilière. Les membres du caucus du NPD sont allés à Hamilton en fin de semaine. Nous avons vu un groupe local présenter des plans très bien conçus pour la rénovation de leur quartier, sans tout démolir, et sans éliminer tous les magasins locaux si utiles au voisinage. Ils veulent rénover sans détruire. Ils veulent cette démocratie directe dont le premier ministre (M. Trudeau) parle si éloquemment en théorie, mais dont, en pratique, il fait complètement fi.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—La santé et le bien-être—La politique en matière de planification familiale; le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Postes—Montréal—L'achat de camions par le ministre; le député de Kooteney-Ouest (M. Harding)—Les édifices publics—L'accès aux invalides—l'application du Code national du bâtiment.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DES SUBSIDES

LES SUBSIDES—JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ne pas avoir établi une politique urbaine pour le Canada.

M. P. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ignore si c'est par inadvertance ou de propos délibéré que des députés appartenant à d'autres partis que celui dont émane cette motion des subsides en ont eu connaissance au milieu de la semaine dernière, mais, quoi qu'il en soit, je voudrais exprimer ici ma satisfaction.

Un grand nombre de jeux auxquels nous nous livrons sur la colline du Parlement revêtent très peu d'importance ou d'intérêt pour le Canada et les Canadiens en l'an de grâce 1970. Assurément, ce que le public a tous les droits d'attendre de nous ce sont des délibérations éclairées et des décisions motivées, ce qui n'est pas facile à réaliser, même dans les meilleures conditions, dans notre monde complexe et affairé. Il est presque impossible, sauf dans les rares cas où la question débattue se trouve à tomber précisément dans le domaine de compétence d'un député, d'y arriver vu le bref préavis coutumier pour les jours réservés à l'opposition.

Le préavis de 4 heures stipulé à l'article 58(4) du Règlement concernant les motions d'opposition un jour prévu est, à mon avis, nécessaire pour permettre de faire face à des événements qui se présentent brusquement. Je ne propose pas qu'on le prolonge. Cependant, il n'est pas plus justifié de s'en servir pour avantager un parti au cours du débat que de remanier pour les mêmes motifs l'ordre hebdomadaire des travaux qu'annonce à l'avance chaque jeudi le leader du gouvernement à la Chambre. Fait à noter, non seulement les ministériels mais aussi les partisans des autres partis de l'opposition seront plus en mesure d'accomplir leur travail si on maintient la pratique établie dans ce cas-ci et si on indique longtemps à l'avance le sujet des motions de l'opposition, avec le droit, bien entendu, de le modifier dans un cas d'urgence.

Mercredi ou jeudi dernier, lorsque j'ai appris le sujet de la motion d'aujourd'hui, j'ai pensé qu'il s'agissait là peut-être de la première preuve tangible de l'attitude constructive envers le Parlement que le président du